

REPUBLIQUE DU BENIN

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

ASSEMBLEE NATIONALE

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

(Huitième législature)

DEBATS PARLEMENTAIRES

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2022

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance du jeudi, 5 mai 2022

Sommaire :

- 1- Examen du rapport relatif au décret de ratification de l'accord de prêt signé le 27 septembre 2019 à Ouagadougou, entre la République de Bénin et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), relatif au financement partiel de la première tranche du projet de viabilisation du site de Ouèdo dans le cadre de la construction de dix mille huit cent-quarante-neuf (10 849) logements sociaux et économiques dans la commune d'Abomey-Calavi ;
- 2- Examen du rapport relatif au décret de ratification de l'accord de prêt signé le 07 octobre 2019 à Cotonou entre la République du Bénin et l'Association internationale de développement (AID) dans le cadre de la réalisation du projet de gestion des eaux fluviales et de résilience urbaine ;

- 3- Examen du rapport relatif au décret de ratification de l'accord de prêt signé le 17 août 2020 avec le Fonds africain de développement dans le cadre du financement du programme d'appui à la réponse à la Covid-19 ;**
- 4- Examen du rapport relatif au décret de ratification de l'accord de prêt signé le 31 décembre 2019 entre la République du Bénin et la Bank of China dans le cadre du financement des travaux de restauration, reconstruction, construction du projet Marina de Ouidah et des infrastructures auxiliaires du Bénin.**

(La séance est reprise à onze heures vingt par Monsieur Louis Gbèhounou VLAVONOU, président de l'Assemblée nationale.)

* * *

* *

*

(Coups de maillet)

M. le président. La séance est reprise.

Monsieur le deuxième secrétaire parlementaire, vous voudriez bien lire le compte rendu sommaire de la séance du jeudi, 28 avril 2022.

M. Délonix KOGBLEVI, Deuxième secrétaire parlementaire. *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du jeudi, 28 avril 2022.)*

M. le président. Y a-t-il des amendements au compte rendu sommaire ?

Pas d'amendements, le compte rendu sommaire est adopté.

Deuxième secrétaire parlementaire, dossiers de communications !

M. Délonix KOGBLEVI. *(Donne lecture du décret n° 2022-231 du 06 avril 2022 portant transmission à l'Assemblée nationale des projets de loi organique sur la Cour des comptes portant statut des magistrats de la Cour des comptes et portant règles particulières de procédures suivies devant la Cour des comptes.)*

M. le président. Ce décret de saisine nous transmet trois lois : une loi organique: la loi portant statut des magistrats et aussi celle portant règles particulières de procédures suivies devant la Cour des comptes. Ce dossier est affecté exclusivement à la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme.

M. Délonix KOGBLEVI. *(Donne lecture du décret n° 2022-232 du 06 avril 2022 portant transmission à*

l'Assemblée nationale des projets de loi portant composition, organisation, fonctionnement et attributions de la Cour suprême portant statut des magistrats de la Cour suprême portant règles particulières de procédures devant les formations juridictionnelles de la Cour suprême.)

M. le président. C'est également une série de trois lois. Et cette série de trois lois est affectée exclusivement à la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme.

M. Délonix KOGBLEVI. *(Donne lecture du décret n° 2022-233 du 06 avril 2022 portant transmission à l'Assemblée nationale, du projet de loi portant création, composition et organisation du corps des inspecteurs des services judiciaires.)*

M. le président. Ce dossier est affecté à la commission des finances, quant au fond et à la commission des lois pour avis.

M. Délonix KOGBLEVI. *(Donne lecture du décret n° 2022-234 du 06 avril 2022 portant transmission à l'Assemblée nationale des projets de loi organique sur la Cour constitutionnelle et sur la Haute autorité de l'audiovisuelle et de la communication.)*

M. le président. Dossier exclusivement affecté à la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme.

M. Délonix KOGBLEVI. *(Donne lecture de la pétition adressée au président de l'Assemblée nationale portant proposition de découpage des unités administratives et centres de vote.)*

M. le président. C'est toujours une multitude de signatures en série.

Comme il s'agit d'une pétition, c'est un dossier qui est réservé à la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme.

M. Délonix KOGBLEVI. Fin des communications, monsieur le président.

M. le président. Maintenant, nous passons à l'ordre du jour de la présente séance : quatre points à l'ordre du jour.

Le premier point à l'ordre du jour, c'est l'examen du rapport relatif au décret de ratification de l'accord de prêt signé le 27 septembre 2019 à Ouagadougou, entre la République de Bénin et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), relatif au financement partiel de la première tranche du projet de viabilisation du site de Ouèdo dans le cadre de la construction de dix mille huit cent-quarante-neuf (10 849) logements sociaux et économiques dans la commune d'Abomey-Calavi.

Nous invitons le vice-président de la commission 4, le député Hounsa et la rapporteure Bissiriou à se présenter à la tribune. Êtes-vous prêts ? Votre microphone marche ?

Monsieur le président, vous avez la parole pour la présentation de votre

rapport.

Examen du rapport relatif au décret de ratification de l'accord de prêt signé le 27 septembre 2019 à Ouagadougou, entre la République de Bénin et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), relatif au financement partiel de la première tranche du projet de viabilisation du site de Ouèdo dans le cadre de la construction de dix mille huit cent-quarante-neuf (10 849) logements sociaux et économiques dans la commune d'Abomey-Calavi

M. Victor HOUNSA, vice-président de la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales. Le gouvernement du Bénin a transmis à l'Assemblée nationale, le 10 avril 2020 pour compte rendu, le décret de ratification de l'accord de prêt signé le 27 septembre 2019 à Ouagadougou, entre la République du Bénin et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), relatif au financement partiel de la première tranche du projet de viabilisation du site de Ouèdo dans le cadre de la construction de dix mille huit cent-

quarante-neuf (10 849) logements sociaux et économiques dans la commune d'Abomey-Calavi.

Pour le suivi de ce financement, activité qui entre dans le cadre des prérogatives de l'Assemblée nationale quant au contrôle de l'action gouvernementale, vous en avez saisi la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales, quant au fond et la commission des finances et des échanges pour avis.

Les discussions issues des travaux en commission centrées globalement sur les points tels que : présentation du projet, présentation de l'accord de financement, recommandations de la commission, sont contenues dans le rapport que je voudrais que le député Awaou Bissiriou vous présente. Monsieur le président, je voudrais vous suggérer de donner la parole à la rapporteure pour qu'elle puisse présenter son rapport.

M. le président. Madame la rapporteure, vous avez la parole.

Mme Awaou BISSIRIOU,

rapporteure de la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales. (Donne lecture du rapport.)

M. le président. Avis de la commission des finances et des échanges !

M. Patrice NOBIME AGBODRANFO. Avis conforme, monsieur le président !

M. le président. Nous allons passer à la discussion générale. Nous avons, tout à l'heure, commencé par ici. Nous allons prendre les intervenants par ma droite, en commençant par le député Hazoumè.

(Inscription des intervenants.)

M. le président. Relisez-nous la liste des intervenants pour que nous soyons sûrs qu'on n'a oublié personne.

M. Délonix KOGBLEVI. (*Donne lecture de la liste des intervenants.*)

M. le président. Donnez la parole aux députés dans l'ordre des inscriptions.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Nobimé !

M. Patrice NOBIME AGBODRANFO. Je vais remercier le gouvernement à travers ses éminents ministres pour cet accord. Je me rappelle, lorsque nous avons donné le pouvoir au président de la République, désormais, de ratifier, très tôt, nous avons été lynchés. Aujourd'hui, nous sommes fiers de ce gouvernement qui, aux termes de l'article 145 de la Constitution, a le pouvoir de ratifier et de nous rendre compte. Aujourd'hui, c'est l'exploitation du prêt qui nous intéresse et le gouvernement vient de nous montrer l'utilisation qu'il a faite de ce prêt. C'est destiné aux logements sociaux. Nous avons reçu le compte rendu et l'exécution de ce prêt. C'est pourquoi, je voudrais

remercier le président de la République, qui vient de prouver à la face du monde que nous pourrions aller de l'avant lorsqu'on a confiance à un président de la République qui a le souci du développement de son pays. Les goulots d'étranglement qui nous empêchaient d'utiliser des crédits, sont levés. Je voulais réitérer cette reconnaissance à notre président et au gouvernement.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Okoundé !

M. Jean-Eudes OKOUNDE. Pour ne pas revenir sur ce que mon collègue vient de dire, je vais passer directement à mes préoccupations. Le projet est un bon projet parce que le problème de logements se pose où tout Béninois veut vivre chez lui. Ce projet qui vise à faciliter l'installation de tout béninois capable de s'inscrire dans la logique du gouvernement mérite d'être salué. C'est pour cela que je félicite le gouvernement pour l'effort, ce qui est fait. Mais je voudrais savoir, comme il est dit que c'est a posteriori qu'on doit rendre compte de ce qui est fait, est-ce que le projet est complètement fini à cette

date ? Si c'est fini, félicitations ! Si ce n'est pas fini, à quel taux sommes-nous aujourd'hui ? Parce que le délai est déjà passé.

La deuxième question, c'est par rapport à l'assainissement puisqu'il y a eu la viabilisation, l'évacuation des eaux de pluie, l'assainissement, les VRD, mais je n'ai pas entendu les eaux usées, c'est-à-dire le traitement des eaux usées. Pour une zone aussi modernisée, avec tout ce qui l'a accompagnée, c'est-à-dire l'assainissement d'eau pluviale, électricité, le TIC et tout, il me paraît important qu'une station de traitement des eaux usées soit construite, c'est-à-dire tout à l'égout parce que pour ce qui a été construit pour la conception de ce package, il est important de voir ce qui a été fait des eaux usées.

La dernière question, c'est par rapport à l'attribution. Quels sont les critères pour un béninois lambda d'avoir accès à ces logements ? Voilà un peu les questions que je voudrais poser au gouvernement suite à mes félicitations par rapport à l'exécution du projet.

M. Délonix KOGBLEVI. Député
Dègla Benoît !

M. Benoît DEGLA. Les collègues sont déjà intervenus sur la qualité du projet parce qu'il permet de régler un tant soit peu le problème de nos populations à savoir : se loger qui est un droit fondamental pour chaque citoyen. C'est bien donc que le gouvernement veille à ce que ces logements se construisent. Je crois avoir entendu qu'il s'agit non seulement de Ouèdo mais qu'il y a eu aussi d'autres localités où il est prévu la construction de logements sociaux.

Quand bien même que c'est un compte rendu, par rapport à ce projet, je voudrais quand même demander, puisqu'antérieurement, nous avons connu la construction de logements sociaux qui ont connu de tristes sorts, des sorts divers, est-ce qu'on a veillé à la qualité ? Pourquoi ? Parce que j'ai vu qu'il y a suivi-évaluation, il y a contrôle, il y a ceci et cela, tout ce qu'il y a toujours eu. Est-ce que nos populations sont rassurées quant à la qualité de ces logements dans lesquels ils iront vivre ? Pour les logements antérieurement construits, on a constaté qu'on fait parfois interdiction aux acquéreurs d'apporter des modifications. Ces modifications sont souvent dues au fait que le

soubassement n'est pas renforcé et on a peur que des modifications à ces logements impliquent leur détérioration.

Vous savez, quand on construit près de onze mille (11 000) logements, on construit une ville. C'est clair. Et autour de cette ville, vont se développer beaucoup d'activités surtout que le site de Ouèdo est un peu éloigné, qui est très bien pris. La conséquence est que nous aurons une grande ville dans Ouèdo, dans Calavi. Je n'ai pas entendu parler quelque part des infrastructures sociocommunautaires. On a parlé seulement des logements. Mais on devrait aussi prévoir sur ce site, des infrastructures scolaires, culturelles, sanitaires, marchés et autres, etc. Je voudrais savoir, puisque nous sommes en train de parler de viabilisation, mais la viabilisation, c'est pour permettre que s'installent un certain nombre de choses, pas seulement onze mille (11 000) logements mais au-delà des onze mille (11 000) logements, il devrait pouvoir avoir tout ce dont j'ai parlé. Voilà donc ma préoccupation! Encore une fois merci et félicitations au gouvernement.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Yempabou Jacques !

M. Jacques YEMPABOU. Mes prédécesseurs ont dit l'essentiel de mes préoccupations. Mais je voudrais revenir sur une question fondamentale. Parce que dans notre pays, il y a toujours de lobbying partout. Alors, je voudrais suggérer au gouvernement qui a fait de gros efforts pour embellir Abomey-Calavi, de veiller à ce que l'attribution des logements soit faite dans la légalité totale. Qu'il n'y ait pas de plaignants, qu'il n'y ait pas de plaintes quelconques dans ce volet. Parce que c'est souvent cela. Le député Dègla et bien d'autres ont déjà dit, antérieurement, les logements sociaux ont connu un triste sort. Vous voyez par exemple ceux de Parakou, au bord de la route, qui végètent dans la brousse. Il n'y a aucune structure pour pouvoir au moins entretenir ces logements inoccupés et construits de façon inhabitable. Donc, je voudrais pour cette fois-ci que vraiment, ces onze mille (11 000) logements soient construits tels que prévus par les dossiers d'appel d'offres et consorts.

Enfin, je félicite le gouvernement de

ne pas s'en arrêter là. Natitingou aussi a besoin de logements sociaux et il faudrait que le gouvernement en tienne compte pour les fois à venir.

M. Délonix KOGBLEVI. Député
Baba Moussa Mariama !

Mme Mariama BABA MOUSSA. Je joins ma voix à celle de mon prédécesseur qui a parlé de l'importance des décrets que nous entérinons. C'est très important pour moi. Je voudrais revenir sur l'importance du logement pour le Béninois. Les collègues en ont parlé. Mais ici, je voudrais mettre l'accent sur les critères d'attribution. Quand on sait les conditions dans lesquelles certains projets ont été gérés, c'est souvent des personnes dans l'ombre qui s'accaparent de l'essentiel de ces immeubles et après, ils louent à ceux qui en ont besoin. Donc, il faut des critères vraiment clairs et nets, des conditions qui permettent de savoir quelle est la cible. Il faut sortir une catégorie de personnes et vérifier si ceux qui demandent ont, par exemple, un logement. S'ils n'en ont pas, on peut les satisfaire. Donc pour moi, les cibles, c'est très important pour que le

projet ait son impact effectif.

L'autre préoccupation, c'est par rapport à la société SIMAU. Je ne sais pas si c'est une société béninoise ou étrangère, mais je voudrais qu'on n'oublie pas les entreprises béninoises, nos tâcherons, nos maçons. C'est vrai, je sais ce qui s'est passé dans le cadre d'un grand projet où ce qui a été remis aux Béninois, une fois que les gens ont intégré. Je connais plusieurs cas, c'est la désolation, les portes qui tombent... C'est le lieu de montrer aux Béninois que le gouvernement a à cœur de donner de l'emploi, mais à des personnes sérieuses. Donc n'oublions pas. J'attire l'attention du gouvernement sur toutes ces compétences dont on a besoin.

Le projet s'étend sur dix-sept (17) mois: de septembre 2019 à janvier 2021 et donc douze (12) mois de travaux. Là, je me pose la question de savoir quel est le niveau d'exécution quand on sait quand même que cette période n'est plus d'actualité.

Il y a également la viabilisation. Je crois que le député Dègla en a parlé. Quand on parle de viabilisation, il y a les infrastructures sociocommunautaires qu'il ne faut

pas occulter. On n'en a pas entendu parler. Je crois que c'est l'essentiel de ce que j'ai à dire.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Sokpoékpè Nathanaël !

M. Nathanaël SOKPOEKPE. Moi, je me réjouis ce matin de prendre la parole pour me prononcer sur ce rapport que la commission vient de nous présenter parce que ce projet est bien logé dans ma zone. Ouèdo, c'est chez moi, je vis dans la localité. Je voudrais remercier le gouvernement du président Patrice Talon d'avoir pensé qu'il faut donner une nouvelle dimension à l'arrondissement de Ouèdo en particulier à travers ce projet et à la commune d'Abomey-Calavi où beaucoup de projets sont engrangés en général. Dire merci au gouvernement parce que l'avènement de ce projet a permis aussi par les temps qui courent, de rabaisser le taux de chômage au niveau des jeunes dans la localité. J'ai quand même l'occasion de circuler un peu dans la zone et je vois que nos frères et sœurs y travaillent nuit et jour. C'est un projet qui a permis quand même à nos frères de quitter la maison, de joindre

les deux bouts et c'est pourquoi je vous dis ma satisfaction ce matin.

Monsieur le président, je voudrais vous dire, j'ai un souci, c'est que nous puissions aller voir ce qui se passe. Moi, je suis déjà de la localité et je vois ce qui s'y passe. Je voudrais bien sûr que, sous votre leadership éclairé, la délégation parlementaire visite ce grand chantier qui est ouvert dans la zone. Ainsi nous allons toucher du doigt les efforts du gouvernement pour donner un ouf de soulagement à tout Béninois vivant aujourd'hui dans la localité. Si vous allez visiter la zone, vous comprendrez que le gouvernement du président Patrice Talon, c'est un gouvernement de vision, de grande vision d'ailleurs, qui veut du beau pour le pays, qui veut rendre chaque Béninois fier de l'être. Et, c'est pourquoi j'ai ce souci monsieur le président, de vous inviter à organiser une sortie qui permettra à tous les députés du Bénin d'aller voir ce qui s'y passe.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Yahouédéhou Janvier !

M. Janvier YAHOUEDEHOU. Je

voudrais bien sûr, joindre ma voix à celles qui m'ont précédé, pour féliciter le gouvernement pour cet accord et ce qui se fait. Ce gouvernement qui continue son programme de modernisation de notre pays et qui se soucie de la qualité de vie de nos populations. Toutefois, j'ai deux (02) petites préoccupations.

La première, c'est la sécurité sur le site. Lorsqu'on sait ce qui s'est passé avec les cas des HLM en France qui ont généré une forme de délinquance des jeunes à cause de la forte concentration due à des logements rapprochés, cette question de sécurité doit nous préoccuper.

Ensuite, mon deuxième souci, c'est l'état d'avancement des dédommagements des propriétaires terriens parce que beaucoup continuent de se plaindre.

M. Délonix KOGBLEVI. Fin de liste !

M. le président. Monsieur le président, avez-vous des approches de solution ? Sinon, je constate quand même que les questions sont

beaucoup plus adressées au gouvernement. Mais, le Règlement intérieur m'oblige à vous donner la parole.

M. Victor HOUNSA. C'est vrai, la plupart des préoccupations des députés tournent autour du taux de réalisation du projet, le traitement des eaux usées, des mesures qui ne sont pas prises pour les critères d'accessibilité à ces logements, les implications socio-économiques de la réalisation de projet, le défaut d'infrastructure socio-économique, l'origine de l'entreprise SIMAU, si ce n'est pas une entreprise étrangère, par exemple. Autant de préoccupations qui ne sont pas contenues dans le projet. Je voudrais donc vous suggérer de donner la parole au gouvernement pour les clarifications demandées.

M. le président. Oui merci, monsieur le président. Les membres du gouvernement sont là et vous êtes invités à donner quelques clarifications si vous avez les réponses sur-le-champ ou à défaut, que vous puissiez répondre par écrit et à la suite de la présentation de ce rapport.

M. Séverin QUENUM, ministre de la justice et de la législation, garde des sceaux. Monsieur le président, messieurs les députés, je voudrais saluer la bonne compréhension et l'intérêt partagé par la représentation nationale quant à ce projet de logements sociaux qui fait partie de l'une des priorités du gouvernement, parce qu'il est destiné d'abord à améliorer les conditions de vie de nos compatriotes et également d'une certaine manière, à assurer le dynamisme économique de certaines de nos contrées d'autant plus qu'il s'agit d'un projet plus vaste qui s'adresse particulièrement à toutes les localités de notre pays, et j'aimerais rassurer donc le député Yampabou qui a posé la question sur Natitingou. Natitingou recevra son lot comme plusieurs autres localités. Monsieur le président, j'ai partagé et je comprends l'inquiétude de la représentation nationale par rapport ou par exemple au niveau de l'exécution au taux des réalisations des travaux en ce qui concerne le traitement des eaux usées, les critères d'attribution, ainsi que, par exemple, la nationalité de la société SIMAU qui a la maîtrise déléguée d'ouvrage. Nous avons pensé à tout, et comme

toujours avec rigueur et dans l'intérêt de toute la communauté nationale. Nous avons tous le souvenir des éléphants blancs, nous avons toujours chacun un peu un pincement au cœur lorsqu'en traversant certaines localités, nous voyons ces cimetières de maisons inachevées, éventrées ou laissées carrément à l'abandon dans la brousse. En ce qui concerne ce projet et particulièrement ce financement, il ne se rapporte pas à la construction de l'ensemble du projet. Il s'agit d'un volet. Celui qui se rapporte à la viabilisation. Nous avons donc clairement dit et à vrai dire, pour ceux qui connaissent la localité, la quasi-totalité des travaux qui rentrent en ligne de compte pour la viabilisation a été déjà exécutée. Les travaux d'alimentation en eau potable, c'est fait ; la distribution électrique, c'est fait ; la télécommunication, c'est fait et déjà réceptionné. Il reste seulement un lot résiduel qui concerne la voirie et l'assainissement qui a été confié à la Colas et, en raison justement de la rigueur dans le suivi et le contrôle des travaux, des corrections ont été à chaque fois nécessitées sur la voie des observations faites par le gouvernement et c'est ce qui entraîne la reprise des travaux. Donc théoriquement, c'est une partie

résiduelle qui reste à achever et pour ce qui concerne la viabilisation, cela peut être fait. Pour ceux qui habitent la localité ou ceux qui ont eu la chance de traverser la zone, je crois que cela prend forme. Les immeubles sont déjà sortis de terre, on est même en train déjà de les parer et bientôt nous allons passer, d'ailleurs pour ceux qui ont également suivi les dernières sessions du conseil des ministres, le règlement de copropriété a été déjà examiné, les conditions d'attribution ont été déjà discutées et c'est la société SIMAU qui est une société de l'Etat. C'est une entreprise publique qui est chargée de l'exploitation de ces immeubles-là pour le compte de la communauté nationale, et qui a élaboré le projet. Le gouvernement a déjà donné son avis et bientôt, avec l'état d'avancement des travaux, nous allons ouvrir les appels à manifestation d'intérêt pour recueillir la liste des personnes désireuses de bénéficier de ce projet. Pour ce qui concerne le traitement des eaux usées, rien ne sera laissé au hasard. Je l'ai dit tout à l'heure, c'est avec rigueur que tout cela se fait et est suivi par les acteurs principaux. Ceux dont c'est la compétence, notamment le ministère du cadre de vie dont les fonctionnaires sont ici et également confirment que ce sera fait

conformément aux cahiers de charges qui ont été approuvés par tous les bailleurs que nous avons associés à ce projet. Le député Dègla a déploré le déficit ou le défaut d'infrastructures sociocommunitaires. Je crois qu'il nous faut redimensionner ou recentrer le débat. Nous parlons de logements sociaux. Il s'agit d'une zone résidentielle et dans le périmètre, il y a des marchés qui conviennent. Dans le périmètre, il y a les centres de santé qui conviennent. Dans le périmètre, il y a les écoles. C'est vrai qu'avec le nombre de personnes destiné à habiter cette zone-là, on crée une petite ville. Il y aura les crèches, mais n'oubliez pas, mesdames, messieurs les députés qu'à côté, il y aura également une cité administrative donc, la cité administrative prendra en compte tous les autres qui ne doivent pas rester dans les habitations où ceux qui rentrent de travail ont besoin de sérénité, de quiétude et de paix, donc la cité répondra à sa vocation de cité résidentielle, de cité dortoir avec les autres activités qui accompagnent cette vocation particulière. Les critères d'attribution, ils seront les plus objectifs. Nous avons plusieurs gammes de logements qui correspondent au niveau des revenus estimés et projetés de nos compatriotes. Il y a les logements

sociaux, il y a les logements économiques. Nous avons tenu compte des conditions de pouvoir d'achat dans son évolution et des critères d'attribution qui sont les plus objectifs et les plus rigoureux. Il ne s'agit pas de répéter certaines erreurs du passé. De ce point de vue, je voudrais prier la représentation nationale de continuer de faire confiance au gouvernement. Enfin, pour ce qui concerne le dédommagement des propriétaires puis la question de la sécurité dans la cité. Sur la sécurité, toutes les mesures seront prises et c'est d'ailleurs pourquoi on fera en sorte que les règlements de copropriété le prévoient, la vocation de cité dortoir ne sera pas changée et il ne sera pas permis aux acquéreurs ou aux personnes résidentes de changer à la fois la destination et la distribution des lieux parce que, lorsque quelqu'un entreprend des ouvrages sur son immeuble, soit il déstructure l'ensemble ou il défigure l'ensemble et si d'aventure dans une cité dortoir, quelqu'un venait à installer un commerce parce qu'il est propriétaire d'une partie, il a contribué à changer la vocation de l'installation. Les règlements de propriété sont donc clairs là-dessus ; nous ferons en sorte que ce soit respecté. C'est d'ailleurs

pourquoi il y a une société nationale dédiée à ce domaine avec un conseil d'administration qui évalue et qui assure tout ce qui se passe concernant l'activité de cette société. J'ai la question du dédommagement. Nous avons un répertoire des prix et les personnes qui ont été expropriées dans le cadre de la réalisation de ce projet-là, normalement, ont été indemnisées. Il reste deux situations. Il y a d'abord la situation de ceux qui ne sont pas d'accord avec le montant des indemnités tel que proposé. La loi leur donne le loisir de saisir les juridictions. Il y a des procès en cours ; certains ont été déjà vidés au tribunal d'Abomey-Calavi, donc cela ne dépend pas du gouvernement. Il y a également ceux qui ont des contestations avec d'autres particuliers. Cela encore doit être réglé avant que l'Etat ne sache la personne destinataire, in fine, l'ayant droit véritable de l'indemnité d'expropriation. Voilà donc ce qu'il en est sinon s'il y en a qui se plaignent, ils ne figurent pas sur la liste des personnes recensées et à qui les paiements ont été adressés et qui n'ont pas été atteints. Alors, pour le surplus, je pourrais vous faire parvenir au delà de la commission, des réponses écrites pour étayer davantage ce que nous avons dit. Mes

collègues et moi, nous nous ferons le devoir de vous le faire parvenir dans les délais qui conviennent.

M. le président. Merci bien messieurs les membres du gouvernement. Comme l'ont recommandé les députés, ils voudraient bien aller voir eux-mêmes ce qui se fait et voudraient bien aller constater eux-mêmes le niveau d'exécution. Heureusement qu'ils n'ont pas demandé à mettre en place une commission d'enquête parlementaire, ils ont juste demandé à aller visiter. Donc, nous allons prendre les dispositions pour organiser une visite sur les lieux afin qu'ils aillent constater effectivement ce qui se fait là-bas et à partir de leur constat ou de leur constatation, ils pourront faire de nouvelles recommandations au gouvernement.

M. Sévérin QUENUM. Le gouvernement sera tout heureux parce que lorsqu'on fait bien et on veut être félicité, on veut s'assurer que cela se sait. Nous allons organiser à la demande de la représentation nationale, une visite guidée et je parie qu'au retour, elle sera entièrement

satisfaite. Ce qui sera pour nous un encouragement à aller davantage plus loin ainsi qu'on l'a souhaité tous.

M. le président. Nous avons déjà été heureux d'aller constater au niveau de la zone franche, je ne sais pas le terme exact mais nous avons déjà fait une visite comme cela à Glo-Djigbé et je pense que nous avons été satisfaits. Certainement que nous ne serons pas déçus lorsqu'on ira aussi à Ouèdo. Sur ce, la représentation nationale prend acte de ce rapport et comme l'ont dit les députés, nous encourageons le gouvernement à poursuivre et à maintenir le cap. Ce dossier est donc clos ; nous avons pris acte de votre rapport, monsieur le président et madame la rapporteure. Et nous passons au deuxième dossier. Vous êtes toujours en place.

Examen du rapport relatif au décret de ratification de l'accord de prêt signé le 07 octobre 2019 à Cotonou entre la République du Bénin et l'Association internationale de développement (AID) dans le cadre de la réalisation du projet de gestion des eaux fluviales et de résilience urbaine.

M. le président. Vous avez maintenant le dossier concernant la ratification de l'accord de prêt signé le 07 octobre 2019 à Cotonou entre la République du Bénin et l'Association internationale de développement (AID) dans le cadre de la réalisation du projet de gestion des eaux fluviales et de résilience urbaine.

M. Victor HOUNSA. Suite à la transmission à l'Assemblée nationale du décret portant ratification de l'accord de prêt de financement d'un montant de cinquante huit milliards quatre cent quarante cinq millions sept cent soixante huit mille sept cents (58.445.768.700) francs CFA, signé le 07 octobre 2019 à Cotonou entre la République du Bénin et l'Association internationale de développement (AID) dans le cadre de la réalisation du projet de gestion des eaux pluviales et de résilience urbaine, vous avez saisi la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales quant au fond et celle chargée des finances et des échanges pour avis. Les discussions en commission se sont

particulièrement intéressées à la présentation du projet, à la présentation de l'accord de financement ainsi qu'aux recommandations de la commission. La synthèse des débats centrée sur ces trois points que je viens de citer à fait l'objet d'un rapport. que le député Bissiriou Awaou a l'honneur de vous présenter, Monsieur le président de l'Assemblée nationale, je voudrais vous priez d'autoriser le député Awaou à présenter le rapport à la plénière.

M. le président. Madame la rapporteure vous avez la parole.

Mme Eniola Awaou BISSIRIOU....Merci Monsieur le président. *(Donne lecture du rapport portant ratification de l'accord de financement signé, le 07 octobre 2019 à Cotonou, entre la République du Bénin et l'Association internationale de développement (AID), dans le cadre de la réalisation du Projet de gestion des eaux pluviales et résilience urbaine.)*

M. Délonix KOGBLEVI. Liste des intervenants.

M. le président. Donnez-leur la parole dans l'ordre des inscriptions.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Anani Amanvi Joseph.

M. Amavi Joseph ANANI. Je voudrais remercier et saluer la commission qui a présenté un très bon rapport. Monsieur le président, pour qui connaît Cotonou en période de saison de pluies qui présente un visage piteux et malheureux, il y a de quoi s'en féliciter, il y a de quoi se réjouir. C'est cela que je voudrais, en prenant la parole ce matin, saluer cette vision du gouvernement du président Patrice Talon qui a permis aujourd'hui à Cotonou d'avoir un autre visage : visage de la première ville du Bénin. C'est très important. Cotonou pour ce que nous connaissions, certains qualifiaient cela de « cototrou » pour identifier, pour schématiser tout ce que nous vivons en traversant l'eau de ruissellement un peu partout où les populations sont malheureuses. Aujourd'hui nous

constatons qu'à travers les assainissements dans la ville, nous nous réjouissons d'être effectivement première ville béninoise, d'être fiers d'être Béninois effectivement. Je crois c'est important de le souligner et c'est pour cela je voudrais féliciter la commission d'avoir approuvé cette ratification, cet accord de prêt. Et je voudrais exhorter le gouvernement à aller plus loin, parce qu'il y a d'autres localités, d'autres quartiers de Cotonou qui végètent à l'instar d'autres villes du Bénin dans cette insalubrité, dans cette situation de villes inondées, récurrente à chaque saison de pluies. Monsieur le président, je voudrais juste m'associer aux autres pour féliciter ce travail éloquent que fait notre gouvernement.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Dègla Benoît.

M. Benoît DEGLA. Je félicite également la commission pour le travail qui est fait, le gouvernement pour la préoccupation permanente, l'effort quotidien pour satisfaire les besoins de nos populations. Tout le monde sait, à quel point nous souffrons lorsque nous nous

approchons des saisons de pluies. Tout le monde sait à quel point circuler dans Cotonou n'est pas une mince affaire. Donc, les efforts qui sont faits ici sont à saluer. C'est vrai et l'assainissement qui est fait se constate lorsqu'on circule dans un certain nombre de quartiers à Cotonou. Mais il reste que certaines zones où étaient implantés les anciens caniveaux continuent de souffrir, parce que ces anciens caniveaux ne sont plus pratiquement opérationnels, pourquoi parce que mal entretenus, jonchés de débris qui empêche l'eau de circuler. Donc, on en a lorsque vous prenez vers Gbèdjromédé ou bien au niveau de Sainte Rita. Les caniveaux qui sont là sont obstrués et comme cela, il y en a d'autres. Cela doit participer à l'assainissement, à l'entretien et au curage de ces caniveaux ; doivent participer à l'assainissement global parce que l'état dans lequel se trouvent ces anciens caniveaux fait que les quartiers environnants, continuent de souffrir. Je ne sais pas s'il y aura un volet pour la réhabilitation de ces caniveaux là qu'il faudra entretenir, parce que quand vous vous approchez vous voyez que c'est très dangereux c'est cassé par endroit, cela s'affaisse par endroit. Qu'est ce qu'il faut faire ? Ce matin, je suis tombé par hasard sur

un article, qui est paru aujourd'hui concernant le risque que courent les pays de l'Afrique de l'ouest et la CEDEAO serait en train de rechercher sept cent quatre-vingt-sept milliards d'euros pour nous épargner d'un certain nombre de drames. Il se fait malheureusement que mon pays est cité et que Cotonou constitue une zone (Cotonou Lagos). Vous permettez que je vous lise rapidement ce qui est écrit? C'est "Jeune Afrique" qui a publié cela. Il dit ceci : "60% du littoral du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, du Togo et du Nigéria sont concrètement concernés par la dégradation et l'érosion des côtes et c'est dans ces zones que s'aggrave une partie croissante de la population environnante, soit 42% des économies locales selon la Banque mondiale, et d'ajouter que chaque année sur ces côtes africaines, la mer avance à raison d'un (01) à cinq (05) mètres par an et certains quartiers de ville risquent de se retrouver sous les eaux dans quelques années, notamment à Lagos et à Cotonou". C'est effrayant et j'ai voulu en parler parce qu'ici, il s'agit de... C'est toujours le problème de l'eau, la lutte contre l'eau. J'ai vu ce qui se fait pour le pompage des eaux en matière d'exécution des travaux par les structures de génie, mais il faudrait que nous puissions

faire , au-delà de cela, de ce qui est en train d'être fait. Au-delà de ces projets-là, qu'on puisse trouver comment faire pour que nous ne figurions pas dans ce schéma sombre qui a été décrit dans les pages de "Jeune Afrique".

M. Délonix KOGBLEVI. Député Jacques Yempabou!

M. Jacques YEMPABOU. Mes préoccupations ont été presque toutes prises en compte, mais je voudrais demander au gouvernement de poursuivre ses efforts en direction de certaines localités de notre pays. Notamment, la ville carrefour Bohicon. Pendant la pluie, pour traverser Bohicon, c'est tout un problème. Donc, je voudrais demander au gouvernement, de penser aussi à ces localités qui sont souvent inondées par les eaux pluviales.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Baba Moussa Mariama!

Mme Mariam BABA MOUSSA. Je trouve que ce projet est salubre

surtout avec les changements climatiques et c'est le lieu de remercier le gouvernement pour ses actions à l'endroit des populations parce qu'après tout, c'est quand même une action hautement sociale. J'ai apprécié notamment les volets B et C, relatifs au renforcement de la gestion et de capacités en matière de résilience urbaine et la gestion de suivi et évaluation des projets, parce que souvent, c'est le manque de suivi-évaluation et c'est cela qui fait que les projets capitulent et on n'arrive pas au bout de ces projets. Ce projet ajouté aux travaux effectués par le gouvernement, notamment au niveau des plages, les routes qui font vraiment aujourd'hui la beauté de Cotonou, ne fera que rehausser la beauté de notre ville, de notre capitale économique, parce que on a ouï dire que dans trente (30), cinquante (50) ans Cotonou va disparaître parce que Cotonou, le niveau est en dessous du niveau de la mer. Je crois que tous ces travaux ne feront que sauver notre ville carrefour. Une préoccupation est celle de savoir la délimitation, c'est-à-dire, quelles sont les localités concernées et en profiter pour dire qu'il y a certaines villes quand même qui en ont besoin et je pense à ma ville natale, la ville de Parakou qui est dans un creux et les inondations,

vraiment... il y en a et il y a beaucoup d'inondations. Donc c'est de lieu de dire au gouvernement félicitations. Mais, il faut étendre ce projet à certaines villes dont des collègues ont parlé, et moi je parle de la ville de Parakou.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Ahyi D. E. Chantal!

Mme Dédévi Eugénie Chantal AHYI. Il y avait un petit problème avec le micro. Je salue, à la suite de mes camarades, les efforts du gouvernement et l'opportunité qui est donnée aux Cotonnois de profiter d'un environnement assez... Je voudrais ici demander au gouvernement d'apporter un coup d'accélérateur audit projet, surtout à travers une synergie d'action entre les autorités décentralisées et l'Etat lui-même, en sensibilisant surtout nos populations. Nous sommes pratiquement dans le nez de la saison des pluies. Nos populations de Vossa-Kpodji, Fidjrossè-Kpota, Kindonou, et pour ne citer que ces zones-là, ont pratiquement le cœur suspendu et vivent pratiquement la peur au ventre justement à causes des effets de

l'inondation. Il serait bien qu'une sensibilisation soit faite au niveau de ces populations pour que celles qui sont installées sur les tracées naturelles, justement d'eau de ruissellement, il faut trouver une solution, il faut les former, il faut les sensibiliser pour que ces populations puissent avoir les réflexes nécessaires pour affronter justement l'effet de ces inondations que nous déplorons tant. Je voulais surtout savoir comment est-ce que, comment cela se passe, comment la collaboration se passe entre l'Etat et les autorités décentralisées? J'entends par là, la mairie. Actuellement, pour pouvoir donner véritablement des réponses aux populations qui, littéralement savent que quelque chose est fait au niveau de la ville de Cotonou pour son assainissement, mais qui auraient bien voulu avoir des informations pour savoir à quel moment telle rue ou telle autre serait assainie, pour pouvoir prévoir un peu...

M. Délonix KOGBLEVI. Le député Florentin Tchaou a la parole.

M. Florentin TCHAOU. Monsieur le président, permettez-moi de remercier

le gouvernement , à travers cet accord de ratification qui vient de s'ajouter suite aux panoplies de projets déjà réalisés sur Cotonou en matière d'inondations. Je profite de cette occasion pour dire merci au gouvernement pour le premier projet qui a été lancé , il y a de cela moins de deux semaines et qui prend en compte plus de quarante neuf (49) km de voie à traiter sur la ville de Cotonou seule, sur ce projet. Nous avons eu la chance de participer à la gestion communale de la ville de Cotonou. On a vu ce qu'on a pu faire en dix ans , quinze ans. Mais ce qui se passe sur Cotonou aujourd'hui est inédit. Surtout dans les zones les plus concernées et les zones que la commune a l'habitude d'appeler communément « la zone dortoir », parce que la ville de Cotonou est subdivisée en deux (02) zones. Il y a Cotonou stratégique, et il y a Cotonou périphérique. C'est dans Cotonou périphérique que vous allez rencontrer toutes ces cuvettes qui ont été prises d'assaut par de vastes programmes, de vastes chantiers. Je ne peux que remercier le gouvernement par l'entremise du ministère du cadre de vie qui nous démontre une fois encore, qu'il y a des cadres qui connaissent les méandres de ce qui mine l'évolution et le décollage

économique dans ces zones. Et je puis vous assurer que le hautement social tant parlé se fait ressentir déjà par la présence du projet PAPC. A cela s'ajoute l'assainissement des grands...On a l'habitude de les appeler les draps d'écoulement d'eaux, ces différents canaux. Je ne peux que leur dire merci et me réjouir de l'évolution et du décollage de ce projet qui doit s'ajouter à ce qui est en train d'être fait, et poser la question au gouvernement sur la composante ARC. On parle de la gestion des déchets solides. Dans le cadre de la gestion des déchets solides, on ne parle que de ramassage et de transfert. On a eu à voter des textes sur les sachets biodégradables, mais dans les projets qui se présentent ou les programmes qui se présentent à nous, on ne constate pas l'accompagnement ou la mise en place des usines de transformation de ces sachets ou de ces instruments biodégradables qui doivent normalement être utilisés. Ce qui fait que la pression n'a duré que trois (03) mois. Aujourd'hui, vous allez dans les grands supermarchés, les biodégradables ne sont plus tellement présents, vous allez voir ce qui est là et je voudrais en appeler à la veille du gouvernement de reprendre ce bras-là, parce que en voulant ramasser, nous savons combien de

tonnes de sachets la ville de Cotonou produit par jour. Aujourd'hui on est à plus de sept cent quatre vingt dix (790) tonnes par semaine et il faut aller voir, faire le calcul, combien vous arrivez à transporter sur Ouèssè. Il faut calculer, mais combien de prestataires, d'entreprises le gouvernement arrive véritablement à accompagner afin qu'on puisse régler ce problème des sachets dégradables? C'est cela ma préoccupation .

M. Délonix KOGBLEVI. Député
Euric GUIDI !

M. Euric GUIDI. S'agissant d'assainissement de nos villes, c'est louable, c'est un bon projet pour rendre le cadre de vie des populations agréable. Cotonou est la vitrine de notre pays, c'est la ville phare et il est important que certaines actions soient menées tel que l'assainissement des bas-fonds. Les bas-fonds sont pris d'assaut systématiquement par les populations, et comme l'a dit tout à l'heure ma collègue Ahyi, c'est désolant quand on voit pendant la période des pluies comment ces populations souffrent. Est-ce qu'il est possible d'envisager le déplacement

de ces populations sur les terres fermes et assainir les bas-fonds de la ville de Cotonou? Ensuite, on a connu un grand projet dans ce pays pour toujours Cotonou, appelé : « Cotonou en campagne contre les inondations » (3CI). Est-ce que le gouvernement a fait une évaluation de ce grand projet avant qu'on ne ratifie le présent accord toujours pour la ville de Cotonou? Voilà ma principale préoccupation .

M. Délonix KOGLEVI. Député
Nobimè Agbodranfo!

M. Patrice NOBIME AGBODRANFO. Cotonou est une ville administrative , Cotonou, c'est le port du Bénin ; Cotonou, c'est la ville cosmopolite du Bénin, la principale, c'est pourquoi en marge de cette ratification, je voudrais adresser au nom de la population de Cotonou, au nom de ma collègue Médégan Fagla Sèdami et de tous les députés de Cotonou, nos sincères remerciements au gouvernement. Je voudrais profiter de cette ratification pour demander au gouvernement si cela est possible d'interdire aux vendeurs de marécages-là que seul l'éternel Dieu

est le propriétaire des bas-fonds et de mettre fin et que désormais quelqu'un ne dise plus : "je suis propriétaire de ce bas-fonds" et qu'on ne mette plus des plaques pour dire que c'est tel ou tel Tofins qui me l'a vendu. Cela crée d'énormes problèmes à Cotonou si bien que le passage de l'eau est vendu et cause, malgré les infrastructures de nouveaux problèmes d'inondations si bien que tous les jours, nous avons de nouvelles voies. Quand le gouvernement s'échine à faire le pavage ici, là où l'eau doit passer, un propriétaire se lève pour dire que c'est lui le propriétaire d'ici et vend le passage de l'eau. Si le gouvernement peut nous faire quelque chose à ce niveau, cela nous fera plaisir.

M. Délonix KOGLEVI. Député Tchobo Valère !

M. Valère TCHOBO. Je voudrais emboîter les pas aux prédécesseurs pour remercier le gouvernement. Nous devons remercier le gouvernement pour ce projet. Figurez-vous monsieur le président, la plupart d'entre nous vivons à Cotonou. Si nous quittons ici maintenant, je crois que les 98% des

parlementaires, que ce soit les fonctionnaires parlementaires, vont retourner à Cotonou. Vous savez, nous sommes tous originaires d'un village c'est vrai, mais tous à 98% nous sommes à Cotonou. Et en lien avec le développement qu'a amorcé le gouvernement de notre pays, les infrastructures routières, vous allez dans des quartiers aujourd'hui où c'est petit Paris. C'est connu de tout le monde. Même les aveugles voient cela. Donc en lien à tout ceci, il est de bon ton et il est logique qu'un tel projet arrive pour assainir le reste du désordre que nous constatons à Cotonou. C'est pour cela que je salue à juste titre ce projet qui, avec les composantes, les conditionnalités sont très bonnes, par exemple le taux de concessionnalité est assez bon. Tout ce qui reste, pour ne pas répéter les collègues, je pense qu'il y a le manque de suivi souvent à ces projets et le respect des délais également. C'est pour cela je veux rapidement suggérer que, quand il y a de tels projets collégiaux qui touchent tout le monde, je crois que le parlement doit s'en saisir aussi. Je vais suggérer un comité que le président de l'Assemblée nationale voudra bien mettre sur pied, pour accompagner et le gouvernement, et la mairie par rapport à ce projet pour son suivi,

suivi-évaluation naturellement ; demander au gouvernement d'en faire une large diffusion ; de saisir les ONG pour que la sensibilisation soit vraiment forte au niveau des populations parce que ce projet, c'est pour nous tous. Chacun doit jouer sa partition pour le succès et la réussite de ce projet.

M. Délonix KOGBLEVI. Fin de liste monsieur le président.

M. le président. Merci chers collègues, président, vous avez la parole.

M. Victor HOUNSA. Le constat que je fais, c'est que l'ensemble des préoccupations soulevées par les collègues s'adressent au gouvernement néanmoins je me fais le devoir de les rappeler. Les collègues se sont préoccupés de l'inquiétude liée à l'engloutissement de Cotonou dans quelques années si rien n'est fait. Ils estiment que malgré la réalité de ce projet, les quartiers environnants doivent être également pris en compte. Il y a également le souhait de l'extension des efforts vers l'intérieur

du pays notamment, Bohicon et Parakou. La sensibilisation des populations installées dans l'exutoire naturelle des eaux pluviales, le souhait de leur délocalisation et l'interdiction aux populations de s'installer dans les bas-fonds. Ils se sont également préoccupés des relations entre les exécutants du projet et les autorités décentralisées de la ville de Cotonou. Il y a également l'évaluation du projet "3CI" : Cotonou en campagne contre l'inondation et enfin, la création d'un comité au niveau du parlement pour accompagner ce projet.

Sur ce, je voudrais vous prier d'autoriser le gouvernement à donner quelques réponses à cette préoccupation si tel est leur désir.

M. le président. Oui ! Donc, après ce rappel, nous allons inviter le gouvernement à répondre aux préoccupations des députés.

Gouvernement, vous avez la parole !

M. Séverin Maxime QUENUM. Honorables députés, le gouvernement s'emploie depuis bientôt sept (07) ans à donner à Cotonou et également aux

principales villes de notre pays, un nouveau visage.

L'ensemble des activités et projets qui s'articulent autour de cette vaste entreprise est connu sous le nom d'asphaltage. Et c'est justement dans le cadre de ce projet de rénovation que nous avons pensé que l'une des questions principales qu'il faut régler au-delà de l'asphaltage ou en même temps que l'asphaltage reste l'évacuation des eaux pluviales, des eaux usées dans le cadre de l'assainissement du milieu urbain.

Nous nous y employons et voilà pourquoi, pour renforcer les actions, le gouvernement a recours à des emprunts. Il s'agit ici de l'assainissement, de l'évacuation des eaux pluviales à Cotonou et le gouvernement entend bien les préoccupations qui ont été formulées ainsi que les recommandations qui ont été faites.

Il y a une question qui nous intéresse et qui s'adresse à nous tous : c'est celle de l'occupation des exutoires nationaux.

Il se trouve justement que ce phénomène-là a existé. De façon complaisante, les régimes successifs ont fermé les yeux là-dessus, mais

nous avons déjà mis un coup d'arrêt à cela. Il reste maintenant à sortir ceux qui se sont maintenus dans ces zones inconstructibles. C'est tous les béninois dans toutes les classes socio-économiques de notre pays.

Certainement que le gouvernement y parviendra, mais ce sera avec l'aide et la volonté de tous. Les instruments juridiques existent. Avec votre collaboration, celle de la représentation nationale et sa bonne compréhension, certainement nous y parviendrons et à très brève échéance.

Cela pose également le problème de la sensibilisation qui reste l'affaire de tous. Et pour mieux adresser les populations, il y a une organisation non gouvernementale à qui le projet a été confié. Non ! A qui la mission a été confiée bien entendu moyennant rémunération et qui fait passer d'ailleurs des spots publicitaires et qui est très active sur le terrain pour sensibiliser les populations sur la nécessité de nous maintenir à tous, un environnement sain, assainissement de la ville, interdiction de l'utilisation des sachets plastiques, interdiction de déféquer dans les caniveaux et les places publiques. Vous avez pu voir.

Nous allons intensifier les efforts

parce que cela porte ses fruits et dans tous les cas, nous n'avons pas le choix, nous ne pouvons pas faire autre chose que cela.

Pour ce qui est de l'assainissement des autres villes : Bohicon, Parakou, ils sont compris dans un projet plus vaste qui est dénommé projet d'assainissement pluvial des villes secondaires.

Et ce projet, dans sa première phase, comprend les localités d'Abomey-Calavi, Sèmè-Podji, Abomey, Bohicon et Parakou. On n'a pas oublié Natitingou qui sera dans la deuxième phase tout comme Ouidah et certaines autres localités.

Nous sommes à pied d'œuvre, avec les partenaires pour obtenir le financement nécessaire parce que, ce que nous faisons au gouvernement, ce n'est pas développer Cotonou, c'est développer harmonieusement toutes les villes du pays, mais comme tout ne peut pas être fait en même temps, chacun aura son tour.

Enfin, monsieur le président, il est question de l'évaluation du projet 3CI. Sauf erreur de ma part, il s'agit d'un projet de la municipalité de Cotonou.

Est-ce que le gouvernement a

compétence pour aller évaluer le projet municipal de la commune de Cotonou ?

Certes, cela nous concerne tous et qu'on ne peut pas dire qu'on n'a pas à s'en préoccuper, mais il reste les formes et les moyens juridiques pour le faire. Les élus de Cotonou, sous mes règnes, monsieur le président, me semblent plus outillés. Le gouvernement fera ce qu'il doit être fait, notamment veiller à la bonne utilisation pour s'assurer de ce que les ressources mises à disposition dans le cadre de ce projet là ont été judicieusement utilisées à bon escient.

Voilà ce qui a été fait mais s'adresser directement à l'instar de la commune pour évaluer, je crois que ce n'est pas dans nos attributions. Maintenant, nous prenons bonne note que cela préoccupe la représentation nationale et avec mes collègues, autres ministres à compétences sectorielles, nous apporterons une réponse plus affinée sur cette question. Je vous remercie.

M. le président. Merci monsieur le ministre !

Bon ! Il y a une préoccupation du député Tchobo mais, je pense que lui-

même naturellement sait que cela ne relève pas de ma compétence de mettre en place un comité de suivi de ce projet. Dans les recommandations de la commission, il a été clair que la représentation nationale conformément à sa prérogative de contrôle de l'action gouvernementale, doit pouvoir faire le suivi et le contrôle de l'exécution de ce projet dans les formes prescrites par le Règlement intérieur. Et cela a été même entre parenthèses question écrite et ou orale, interpellation et autres. J'ajoute à autres, commissions parlementaires d'enquête.

Donc moi, de par mes prérogatives, je ne peux pas mettre un comité, et s'il faut une commission parlementaire d'enquête, là c'est une résolution et la résolution se fait encore par vous, cela s'initie encore en votre propre sein dans les conditions et formes prévues par le Règlement intérieur.

Donc, voilà ce que je pouvais répondre à la préoccupation du député Tchobo.

(Le député Ahonoukoun demande la parole.)

M. le président. Je vois un doigt en l'air. Président Ahonoukoun !

M. Marcellin AHONOUKOUN. Si vous permettez ! J'aurais pu donner mon nom sur la liste intervenue, mais chemin faisant, je croyais qu'il pouvait y avoir une réponse à ma préoccupation après les interventions jusqu'au ministre, mais cela n'a pas été le cas et j'aimerais intervenir si vous le permettez.

M. le président. D'accord ! Vous avez la parole !

M. Marcellin AHONOUKOUN. On parle souvent au Bénin de villages lacustres d'Avlor et de Ganvié. Savez-vous qu'il y a déjà un troisième village lacustre à Cotonou ? C'est Ladjé !

M. le président. Ah bon !

M. Marcellin AHONOUKOUN J'ai suivi les interventions mais personne n'a pu parler de ce village-là. Vraiment, c'est une préoccupation !

Si on veut réellement assainir Cotonou, je crois que Ladji doit faire partie d'un programme spécial. Nous n'avons pas le document des travaux à faire.

Bon ! Le ministre du cadre de vie n'est pas là pour donner réponse, mais je crois que c'est une préoccupation. Si tout l'ensemble de Cotonou est bien propre ; ce que nous constatons maintenant, il y a beaucoup d'efforts qui sont faits par le gouvernement mais la localité Ladji et autour de Ladji, c'est toujours ...

M. le président. C'est dans quel arrondissement ?

M. Marcellin AHONOUKOUN. Non loin de Sainte Cécile, aux environs de Sainte Cécile, vers le lac. C'est vraiment dégradé et la vie là-bas, c'est vraiment une zone polluée et je dis que cela doit faire partie d'une préoccupation particulière et je veux demander au ministre ici présent si réellement, cela fait partie de l'assainissement de Cotonou. Si ce n'est pas programmé, je crois qu'il faut qu'on y pense sinon cela va être l'arbre qui cache la forêt.

Donc, il faudra que ... Il semble que les Toffins ont vendu toutes leurs terres et maintenant, ils vont s'installer sur l'eau et tous les jours que Dieu fait, la population augmente sur l'eau.

M. le président. Ah bon !

M. Marcellin AHONOUKOUN. Moi j'ai été là-bas, j'ai constaté et c'est un dégât. Si l'Etat pouvait intervenir, si on pouvait les installer dans des conditions bien, d'accord !

Quelqu'un a évoqué ..., je crois qu'il faut déplacer la population, l'installer sur une terre ferme sinon on aura beau assainir Cotonou mais il restera à faire si on ne pense pas à la localité de Ladji. C'est au autour du lac qui a besoin même d'être aménagé. Il faut que l'on pense même à ...

M. le président. Au dragage !

M. Marcellin AHONOUKOUN. Au dragage du lac. Merci ! C'est le mot.

Il faut qu'on arrive à draguer le lac. Cela avait commencé par une société

qui vendait déjà du sable du lac mais c'est abandonné après. On a pris tout le temps pour amener, déverser des tonnes de déchets dans ce lac et si on n'arrive pas à draguer, cela veut dire que le salut de Cotonou, son assainissement viendrait du dragage du lac, de la prise en compte de ce lac qui s'installe sur le ...

M. le président. D'accord ! Je pense que c'est bien compris ! J'ai compris ! Donc, je vais laisser ...

M. Marcellin AHONOUKOUN. Si le ministre a des réponses à nous servir, ce serait bien.

M. le président. Oui !

Je vais leur repasser la parole.

Même si le ministre du cadre de vie n'est pas là, ces techniciens sont là.

Je ne savais pas qu'il y avait un troisième village lacustre qui s'appelait Ladji à Cotonou. C'est le moment peut-être ...

Mais, c'est le député Tchobo qui nous a dit que 98% des députés logent là-bas. Je ne suis pas sûr, moi je ne

connais pas Cotonou par exemple. Il y a beaucoup ici qui ne connaissent pas trop Cotonou comme moi.

Donc, c'était pour laisser le temps un peu au gouvernement d'affiner sa réponse.

Est-ce qu'il y a maintenant un réceptacle exutoire d'eau où les gens s'installent, qui devient vraiment village lacustre à Cotonou ?

Monsieur le ministre !

M. Sévérin QUENUM. Mesdames et messieurs les députés ! Non !

Je crois que c'est une façon un peu imagée de prendre la chose. Ladji qui est une localité de Cotonou qui se trouve dans le 6^{ème} arrondissement, qui se trouve dans la même zone que Sainte Cécile d'ailleurs dont il est le prolongement, n'est pas devenu une cité lacustre. C'est vrai qu'en période de pluies, les habitations qui y sont, sont inondées en isolant la localité ou en inondant cette localité en fait une cité lacustre. Mais cette zone là est prévue dans le plan d'assainissement qui est financé d'ailleurs par la Banque européenne d'investissement (BEI). Il y a un projet en cours et c'est déjà pris en compte par la Banque

européenne d'investissement (BEI).

Cela concerne donc toute cette zone là : Ladji, Sainte Cécile, Vossa qui forme la bordure ou le rivage du lac Nokoué à Cotonou.

N'eût été le rythme des négociations, de mise en place des crédits, d'études et d'exécution des travaux, cela aurait déjà pris forme. C'est pris en compte et Ladji ne sera pas une troisième cité lacustre. On aurait voulu avoir une cité lacustre, assainie, mais pas le visage que cela présente d'une paupérisation continue de la ville de Cotonou.

M. le président. Merci !

M. Séverin QUENUM. Il y a une question à laquelle je n'ai pas répondu, c'est le curage des anciens et nouveaux caniveaux dans le cadre de l'assainissement dans la ville de Cotonou. Ce travail a été confié, d'accord avec la municipalité de Cotonou, à la Société de gestion des déchets ; la Société "SGDS" qui a conclu également un autre accord avec l'ensemble des municipalités du Grand Nokoué pour pouvoir s'assurer de la gestion des ordures. Donc, le

gouvernement reprend à son compte pour davantage d'efficacité, certaines attributions des municipalités. C'est pour un temps, dans un cadre contractuel parce que ces obligations relevaient des attributions propres de ces communes. Mais en raison des difficultés à la fois de mobilisation de ressources et d'exécution correcte, le gouvernement a contractualisé de façon tripartite avec cette société et les municipalités pour pouvoir le faire et puis après quand cela aura pris un véritable essor et que les municipalités auraient vu faire, on espère, on veut gager qu'elles pourront reprendre le flambeau et faire le travail comme cela se doit.

M. le président. Président Ahonoukoun, je pense que vous pouvez être tranquille. Il y a un programme qui est en cours et n'eût été la lenteur et autres lourdeurs administratives, je pense que le projet aurait déjà pris corps et bientôt cette zone sera assainie. Il y a beaucoup de zones comme cela. Avotrou n'est plus Avotrou qu'on connaissait hier. "Akoma" n'est pas là ? Bon, bref ! Il y a Avotrou, Vossa, Ladji, Yénanwa, ... Je pense que c'est petit à petit et Cotonou prend quand même un

nouveau visage. Je remercie à votre place, le gouvernement pour tout ce que nous voyons. Lorsque moi, je viens à Cotonou, je trouve que Cotonou change de visage et beaucoup même. Et ce n'est pas Cotonou seul, moi, je vis à Porto-Novo, je viens à Cotonou quand on m'y invite ; sinon moi, je suis fou de Porto-Novo et je vois que Porto-Novo change beaucoup. Donc, merci au gouvernement pour tout ce qui se fait pour l'assainissement des villes principales et des villes secondaires aussi dont Kouandé.

Merci beaucoup ! Nous prenons acte du rapport avec les recommandations en attendant aussi que le gouvernement envoie à la Représentation nationale, les réponses par écrit pour nos archives.

Merci beaucoup ! J'espère que le président n'est pas fatigué ; il s'y est préparé. Passons au troisième dossier. C'est le décret portant ratification de l'accord de prêt signé le 17 août 2020 avec le Fonds africain de développement (FAD) dans le cadre du financement du programme d'appui à la réponse à la -19.

Monsieur le président, vous avez la parole.

Examen du rapport relatif au décret de ratification de l'accord de prêt signé le 17 août 2020 avec le Fonds africain de développement dans le cadre du financement du programme d'appui à la réponse à la Covid-19

M. Victor HOUNSA. Le gouvernement du Bénin a signé un accord de prêt d'un montant de quatre milliards deux cent-onze millions cinq cent-quatre-vingt mille (4 211 580 000) francs CFA, le 17 août 2020 avec le Fonds africain de développement dans le cadre du financement du programme d'appui à la réponse à la Covid-19. Il en a pris un décret de ratification, lequel décret vous a été transmis pour compte rendu. Vous en avez saisi la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales quant au fond et la commission des finances et des échanges pour avis.

Le concentré des débats menés autour des points classiques : présentation du programme, présentation de l'accord de financement, avis de la commission, le concentré des débats

autour de ces trois points est le rapport qui vous sera présenté par le député Awaou Bissiriou.

Monsieur le président de l'Assemblée nationale, vous plairait-il d'autoriser madame le député Awaou Bissiriou à présenter ce rapport ?

M. le président. C'est une question que vous me posez ? Madame la rapporteure, vous avez la parole.

Mme Awaou BISSIRIOU. (*Donne lecture du rapport.*)

M. le président. Avis de la commission des finances et des échanges.

M. Patrice NOBIME AGBODRANFO. Avis conforme monsieur le président.

M. le président. L'avis c'est qu'il demande de prendre acte du rapport et

l'avis de la commission des finances et des échanges est conforme. Nous allons passer à la discussion générale.

(Inscription des intervenants)

Aujourd'hui le député Médégan Fagla Sèdami ne veut pas parler du tout, malgré mes provocations !

(Le député dit non.)

M. Délonix KOGBLEVI. Député Nobimé Agbodranfo !

M. Patrice NOBIME AGBODRANFO. Pour ce dossier, c'est un acteur qui m'intéresse surtout. Je voudrais remercier bien-sûr le gouvernement, mais adresser un sentiment de gratitude au professeur Hounkpatin, ministre de la santé du Bénin. Pendant le ravage de cette pandémie, il était devenu la sentinelle pour le peuple béninois. C'est ici, si je rate cette occasion, je ne sais plus à quelle occasion, je vais le lui dire. C'est pourquoi, je profite de cette ratification pour lui adresser les

remerciements et la gratitude du peuple béninois pour ce travail qu'il avait effectué. Il était là chaque jour, chaque nuit, il nous avertissait, il nous envoyait des choses, il était au front. Merci pour ce rôle de sentinelle que vous avez joué.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Tchobo Valère !

M. Valère TCHOBO. A mon tour de remercier le gouvernement pour ce projet de financement, parce qu'on parle de la vie. En parlant de Covid-19, c'est de la vie que nous parlons sachant bien-sûr que la vie est sacrée. Ce qui nous encourage et qui nous motive à accorder ce prêt, à donner notre quitus, ce sont les composantes, l'atténuation des effets socioéconomiques de cette pandémie et la mise en place des mécanismes de maintien du pouvoir d'achat et de la sécurité alimentaire des plus vulnérables. Et c'est évidemment à cause des vulnérables que nous sommes là en tant que parlementaires : soutenir la résilience du secteur privé à la crise. Donc, nous n'avons pas de raison pour ne pas donner notre quitus à ce projet. Je

voudrais profiter pour remercier effectivement le ministre en charge de la santé pour son dévouement, pour tout ce qui se fait parce qu'aujourd'hui, nous savons qu'au Bénin, cela a beaucoup reculé. Mais quand nous suivons un peu les actualités générales dans le monde, ce n'est pas le bout du tunnel dans certains pays et nous savons tous que le monde, c'est un village planétaire. Ceux qui sont aujourd'hui victimes, voyagent et viennent également au Bénin. Donc, nous devons être sur nos gardes. Parler de la résilience, je crois qu'il était nécessaire pour nous de nous accorder et de donner quitus à ce dossier afin que nous soyons toujours épargnés par rapport à cette pandémie-là qui continue de sévir. Nous n'allons pas dormir sur nos lauriers et croire que tout est fini. C'est pour cela que je donne quitus.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Alladatin Orden!

M. Orden ALLADATIN. Nous avons suffisamment remercié le gouvernement pour sa proactivité dans le dossier Covid-19. Au début, il y a eu beaucoup d'insultes, mais tout

le monde reconnaît que le Bénin est l'un des rares pays en Afrique et dans le monde à avoir été aussi proactif. Les pays comme la France et autres nous ont suivi dans notre démarche après par rapport à cette proactivité. Je vais profiter et attirer notre attention au cas où il y aurait quelques doutes dans nos têtes, et l'attention de l'opinion de nos concitoyens sur un fait. Qu'il vous souvienne, monsieur le président de l'Assemblée nationale, lors de la révision de la Constitution, lorsque nous avons autorisé le gouvernement à pouvoir engager le pays dans des ratifications quitte à prendre acte après, on nous a insultés. On a dit que c'était une manière d'abandonner l'une des prérogatives essentielles de l'Assemblée nationale. Mais regardez ce dont il est question-là à travers ce prêt. Zéro virgule pour cent, moins d'un pour cent, payable quarante (40) ans, cinq (05) ans de différé, 53% de dons et ce qu'on nous demande, c'est que l'on soumette le gouvernement à la procédure ante de ratification quitte à ce que notre pays perde ce financement, parce que parfois les longues procédures de ratifications qui viennent ici, qui au résultat, ne changent pas grand-chose. Je me rappelle les quelques rares fois, cela a achoppé au parlement ici. Sous le président Yayi Boni par exemple, il

y a eu une ordonnance qui a été prise, l'épi de Sifato à Cotonou. Le parlement a refusé la ratification et le gouvernement a pris, par ordonnance, a contracté le prêt. Cela a été, même par surcroît, mal fait après. On nous a expliqué ici pour ce genre d'engagement de prêts concessionnels, que l'on permette au gouvernement responsable de pouvoir y aller très vite quitte à nous rendre compte. C'est ce que nous sommes en train de faire. Peut-être que nous serions rentrés dans un processus de ratification ante que nous aurions perdu ce financement. Donc je voudrais juste attirer l'attention pour dire oui, nous sommes en train de prendre acte de ce que le gouvernement a fait et il faut l'encourager à faire ce genre d'engagement en notre nom, tant est que cela n'éprouve pas les finances publiques.

J'ai une question : à quel niveau, nous sommes par rapport à la consommation de ce décret que nous avons accordé ? Où est-ce que nous en sommes ? Je voudrais qu'on nous donne quelques informations sur ce prêt qui a été contracté dans sa mise en œuvre, son utilisation au pays.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Ahonoukoun Marcellin !

M. Marcellin AHONOUKOUN. S'il y a un résultat à mettre à l'actif du gouvernement du Président Patrice Talon, la gestion de la Covid-19 en est un. Au moment fort où sévissait le mal, personne n'aimerait être à la place du ministre de la santé que je salue au passage. Je disais, pour ceux qui veulent m'entendre, je ne voudrais pas être à sa place, je ne l'envie pas hein. Il s'était peiné. Monsieur le ministre, dans la gestion, vous avez perdu combien de poids ? C'était difficile la gestion et tout le monde contribuait. Les gens venaient de partout parce qu'il fallait sauver l'humanité. Vous y avez contribué de bonne manière. Je m'en voudrais de ne pas vous saluer aujourd'hui. Je crois que le Covid a été bien géré et je crois que le peuple béninois reconnaissant, demandera à Dieu de vous le rendre au centuple. Vous avez fait du bon travail. C'est bien.

J'ai une question. Le mal continue de sévir, notamment à Shanghai maintenant. Voilà que Shanghai c'est la Chine et tout le monde sait que c'est venu de la Chine. Maintenant la

forme qui fait encore de ravage à Shanghai, est-elle déjà découverte ? Je sais qu'en Afrique du Sud il y a eu mutation du virus. Je ne sais pas, est-ce que nous sommes vraiment protégés ? Si non, qu'est-ce que nous faisons maintenant pour maintenir notre population à l'abri du mal en matière de Covid ? Est-ce qu'il y a une prévention à votre niveau ? Est-ce que le mal pourra être enrayé notamment comme... Paraît-il que les virus, on n'y arrive jamais. Je ne sais pas. Ou bien est-ce qu'on va vivre avec ? Donc, si j'interviens, c'est pour vous dire que, comme on le dit, s'il y a à faire, c'est comme si rien n'est fait. Vous avez fait beaucoup mais vous avez encore du pain sur la planche. Et je vous encourage à aller encore loin.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Baba Moussa Mariama !

Mme Mariama BABA MOUSSA. Je joins ma voix à celles de mes prédécesseurs pour remercier monsieur le ministre de la santé et le gouvernement tout entier.

J'ai quelques préoccupations

notamment en ce qui concerne la composante B2 et c'est son applicabilité. Lorsqu'on parle de mettre en place des mécanismes de maintien du pouvoir d'achat et de la sécurité alimentaire des plus vulnérables, lorsqu'on parle de soutenir la résilience du secteur privé, je me pose la question de savoir comment est-ce que cela va être mis en œuvre pour qu'on réussisse ? Quel est son applicabilité ?

Mon autre préoccupation, c'est par rapport au montant du prêt : quatre milliards deux cent onze millions cinq cent quatre-vingt mille (4 211 580 000) francs CFA et sa durée qui s'étend sur quarante (40) ans. Pour moi, je vous assure, je soutiens parfaitement le gouvernement pour entériner ces accords qui permettent d'avancer dans la réalisation des projets. Mais je m'interroge sur quatre milliards (4 000 000 000) à payer pendant quarante (40) ans et je me dis pendant cette période, qu'est-ce qui va se passer ? est-ce qu'on va toujours gérer Covid ?

Monsieur le ministre de la santé, où en sommes-nous avec la pandémie de Covid au Bénin ? Quand je sais que les pays comme les Etats-Unis, les

pays européens, adieu le masque, nous on continue en tant que bons élèves. Quand je vois que la Covid-19 est mise de l'autre côté, supplantée par la guerre en Ukraine, je voudrais vraiment savoir où est-ce que nous en sommes au Bénin ? Parce que quand je vais au nord, même pas au nord, dès que vous dépassez Abomey-Calavi, j'avoue que personne ne porte de masque. Et quand nous arrivons avec nos masques, c'est nous qui sommes considérés comme des gens bizarres. On est obligé de leur expliquer que, attention, cette maladie, elle existe. Les cousins et cousines nous arrachent parfois nos masques pour dire "c'est quoi cette histoire ? Foutez-nous la paix". Nous on essaie de leur expliquer, de dire : "attention, c'est sérieux". Même si le soleil tue Covid, le soleil ne tue pas tout en Covid". Donc je voudrais vraiment que vous nous rassurez par rapport à la pandémie de .

L'autre volet qui me préoccupe, j'ai lu dans un premier temps, « prêt de quatre milliards (4 000 000 000) » et puis ensuite, je vois « l'élément don accordé par le fonds est de 53% ». Donc là, de « prêt » à « don », je voudrais juste comprendre de quoi il s'agit ?

M. Délonix KOGBLEVI. Fin de liste !

M. le président. Le président de la commission est là ?

M. Victor HOUNSA. Oui !

M. le président. Ok ! Vous avez la parole.

M. Victor HOUNSA. Avant de revenir sur les préoccupations des députés, je voulais dire que la commission avait pris acte de la ratification de l'accord de prêt objet du rapport, ce que le rapporteur avait escamoté. Ensuite, elle a suggéré que la Représentation nationale puisse faire le suivi dans les limites de ses attributions. Cela dit, les députés ont félicité le gouvernement pour la proactivité et la pertinence de la mesure de la disposition qui permet désormais au gouvernement de ratifier les accords de prêt. Il y a également les préoccupations sur la situation de

la Covid au Bénin actuellement. Où en sommes-nous ? Le constat sur l'abandon des mesures y relatives. Donc voilà les quelques points soulevés. Il y a également le don de 53%. Qu'est-ce que cela signifie ? Je voudrais vous prier d'autoriser le gouvernement à donner les clarifications demandées.

M. le président. Gouvernement, vous avez la parole.

M. Benjamin HOUNKPATIN, ministre de la santé. La crise sanitaire, la Covid-19 effectivement, a l'air de s'être amenuisée mais nous devons garder toute la vigilance requise. En effet, comme cela a été constaté, si dans certains pays c'est le calme plat, dans d'autres nous avons une recrudescence actuellement de cas. C'est déjà connu que cela évolue de façon saisonnière en fonction du temps qu'il fait.

Au Bénin, à cette date, nous avons à peine cinq (05) à dix (10) cas par semaine. Donc nous sommes vraiment au bas totalement. C'est vraiment au bas de l'échelle actuellement. Il n'y a pas de souci particulier. Cela fait

pratiquement deux (02) mois que nous sommes à ce stade et c'est ce qui a d'ailleurs justifié que le gouvernement a eu à revoir les mesures qui étaient en place. Lorsque nous prenons les gestes barrières, nous avons maintenu un certain nombre de gestes barrières, notamment le lavage des mains, la distance est recommandée, le port de masque "d'obligatoire" est passé à "recommandé". Lorsque nous allons dans une situation où nous estimons que nous ne courrons pas le risque de contaminer quelqu'un ou de nous contaminer, donc la distance est assez bonne, on est à l'air libre, il n'y a pas de risque de promiscuité, là on peut enlever son masque, s'exprimer, parler, même laisser les gouttelettes de salive sortent. Cela ne touche pas quelqu'un. Donc il y a un risque faible. Mais dans d'autres circonstances, il faut rapidement remettre son masque, impérativement, au risque de se contaminer.

Depuis une dizaine de jours, nous avons commencé à constater quelques cas au niveau de la population parce que les cas qu'on avait, c'était les cas éparses qui venaient d'ailleurs. Mais là, on a commencé à avoir des cas au niveau de la population autochtone également. Cela ne paraît encore rien,

on reste très attentif. On surveille de près cela.

En matière de prévention également, le gouvernement a eu à mettre l'accent sur la vaccination. Comme vous le savez bien, depuis le 15 octobre 2021, nous avons intensifié la campagne de vaccination avec l'accompagnement des autorités au niveau local, ce qui a permis au Bénin aujourd'hui d'être quasiment à 35% de taux de couverture par rapport à la vaccination. Ce qui en fait l'un des premiers pays dans la région africaine. Lorsque nous avons ce taux de couverture de vaccination, ce n'est pas encore l'idéal puisque nous avons dit qu'il faudrait au moins avoir atteint 60% de couverture pour prétendre éventuellement à l'immunité collective. Mais dans l'intervalle, il faut dire que c'est sûr que nous nous sommes un peu contaminés. Et aujourd'hui la campagne est devenue routinière. Nous avons mis cela en place dans notre système de vaccination habituelle et les populations continuent de venir pour se faire vacciner.

En dehors de cela, pour la vaccination, en matière de voyage aujourd'hui, nous avons un pass

vaccinal qui est reconnu au niveau de l'Union européenne, aux Etats-Unis, partout dans le monde où il y a une interconnexion avec l'Union européenne. Donc tous les sujets vaccinés qui veulent voyager peuvent aisément voyager avec ce pass vaccinal.

En matière de prise en charge, nous avons eu Allada. Aujourd'hui nous avons fermé Allada. Allada est redevenu hôpital de zone, il est revenu à sa mission première. Nous avons construit de façon spécifique, deux (02) centres de traitement des épidémies déjà, à Abomey-Calavi et à Natitingou. Ces centres ont été transformés en services de maladies infectieuses. Donc dans la routine, il sert pour traiter les maladies infectieuses. Mais si on a recrudescence de cas, automatiquement, on les transforme en centre d'isolement. Cela nous permet de capitaliser et de renforcer le système de santé et c'est peut-être d'ailleurs le but de tout ce que nous avons eu à acquérir au cours de la crise sanitaire.

Il faut dire que le gouvernement ne tombe pas dans l'excès. Nous restons très prudents. C'est vrai que dans certains pays, les masques ont été

enlevés, ont été jetés. Mais quand vous regardez très bien l'évolution des saisons, ces pays sont en train d'aller vers l'été. Et vous savez très bien qu'en été, c'était la folie. Il n'y a rien, il n'y a pas de cas chez eux. Et tout doucement quand on va vers l'automne, vers l'hiver, là, le nombre de cas commence encore à exploser. Donc, pour notre part, c'est compréhensible qu'ils abandonnent un peu le masque aujourd'hui. Et puis quand on a la guerre en face de soi, les priorités changent évidemment.

Quand nous regardons également notre pays, après Calavi effectivement, les gens ne portent plus de masque. Mais quand on fait très attention aux endroits où nous avons les taux les plus élevés de cas depuis le début de la pandémie, ce sont les grandes villes. C'est Cotonou, c'est Porto-Novo, ce sont les départements du sud ici, c'est Parakou. Qui sont ceux qui sont dans ces villes ? Ce sont des fonctionnaires. Ce sont des bureaucrates qui restent dans leur bureau du matin jusqu'au soir et qui rentrent chez eux après, qui ne sont pas exposés au soleil, qui n'ont pas de vitamine D suffisant. On a fait la preuve que la vitamine D intervient dans la gravité de cette maladie à un moment donné. Donc cela peut se

comprendre que les formes graves soient concentrées justement dans ces localités. Nous continuons de faire des recherches là-dessus, on n'a pas baissé les bras. On continue à travailler là-dessus. C'est assez rassurant pour le moment. Mais on reste très vigilant.

Alors, en ce qui concerne le taux de consommation, il est à 100% actuellement par rapport à ce financement. Je pense que c'est pour l'essentiel des questions. 53% du montant est en don en fait et 47% est en prêt remboursable. Voilà, monsieur le président de l'Assemblée nationale quelques éléments de réponse que je voudrais proposer à l'attention des députés.

M. le président. Merci, monsieur le ministre. Je pense que les préoccupations des députés ont été prises en compte. Il s'agira de nous renvoyer ces réponses-là en version écrite pour que nous puissions garder la mémoire de toutes ces préoccupations. Nous vous remercions pour tout ce qui a été fait pour que le Bénin soit à ce niveau aujourd'hui. Je profite aussi pour insister sur ce que le président Orden

Alladatin avait eu à dire comme aussi le député Nobimè Agbodranfo. Dire qu'au fait si on doit suivre des procédures classiques à des moments donnés, ces accords de crédit arrivent à des moments donnés où on n'est pas en session et souvent cela peut mettre du temps à convoquer une session extraordinaire rien que pour une ratification. C'est vraiment rare alors le fait de modifier la Constitution dans ce sens, n'était pas véritablement une manière de dépouiller les députés de leurs prérogatives. La preuve, c'est que nous en débattons aujourd'hui, nous en discutons et le peuple est informé ; et comme nous avons fait de la redevabilité une de nos priorités, tout ce que nous discutons est suivi par le peuple, autant par la radio que par la télévision hémicycle qui est en direct. Le peuple n'est pas dépouillé ou du moins nous ne sommes pas dépouillés de nos prérogatives. Le peuple suit tout ce qui se fait et cela a été bien pensé alors permettre au gouvernement d'aller plus vite lorsqu'il s'agit surtout de la santé de la population ou bien des questions de développement que nous permettions au gouvernement d'aller vite, je pense que ce n'est pas une manière de nous dépouiller, c'est une manière plutôt de penser au bien-être et au vivre ensemble de nos

populations. Merci pour tout ce qui se fait. Nous prenons acte du rapport et nous prions le président de la commission et son rapporteur de rejoindre leurs places respectives.

Examen du rapport relatif au décret de ratification de l'accord de prêt signé le 31 décembre 2019 entre la République du Bénin et la Bank of china dans le cadre du financement des travaux de restauration, reconstruction, construction du projet Marina de Ouidah et des infrastructures auxiliaires du Bénin

M. le président. Nous passons alors au quatrième point de l'ordre du jour. C'est la loi portant ratification de l'accord de prêt signé le 31 décembre 2019 entre la République du Bénin et la Bank of China dans le cadre du financement des travaux de restauration, reconstruction, construction du projet Marina de Ouidah et des infrastructures auxiliaires du Bénin. Nous invitons alors le vice-président de la commission des finances et des échanges et son rapporteur, à se mettre en place.

Oui, je pense que le vice-président et son rapporteur sont là donc c'est par rapport au décret 2020-404 du 19 août 2020. C'est par ce décret de saisine que le gouvernement a transmis à l'Assemblée nationale pour examen, cet accord de ratification. Alors, madame la présidente ou bien monsieur le président, vous avez la parole.

M. Patrice NOBIME AGBODRANFO. C'est monsieur...

Merci, Monsieur le président. Par décret 2020-404 du 19 août 2020, le gouvernement a transmis à l'Assemblée nationale pour examen, le décret portant ratification de l'accord de prêt entre la République du Bénin et la banque de Chine, Bank of China Limited d'un montant de Cent neuf milliards sept cent quatre-vingt-sept millions neuf cent cinquante quatre mille huit cent soixante-sept (109.787.954.867) francs CFA pour un total d'un projet de cent vingt-neuf milliards cent soixante deux millions trois cent mille six (129.162.300.006) francs CFA. Le président de l'assemblée nous a saisis quant au fond et la commission du plan et de l'équipement, de la production pour avis. Les deux (02) commissions se sont réunies le jeudi

21 janvier 2021 au palais des gouverneurs à Porto-Novo, en présence du gouvernement représenté par le ministre du tourisme, de la culture et des arts. Pour le compte rendu des travaux de ces deux commissions, je voudrais vous demander de passer la parole au rapporteur.

M. le président. Madame la rapporteure, vous avez la parole.

Mme Mariama BABA MOUSSA, deuxième rapporteure de la commission des finances et des échanges. (*Donne lecture du rapport.*)

M. le président. Commission du plan ?

M. Victor HOUNSA. Avis conforme, Monsieur le président.

M. le président. Discussion générale par ma gauche...

(Liste des intervenants).

M. Délonix KOGBLEVI. Monsieur le président, quatre intervenants: les députés Bako-Arifari, Ahyi, Biokou et Tchobo.

Monsieur le député Bako-Arifari, vous avez la parole.

M. Nassirou BAKO-ARIFARI. Je voudrais remercier et féliciter le gouvernement pour le travail de recherche de financement pour effectuer des investissements durables en infrastructures et valoriser le patrimoine culturel et touristique de notre pays. A cet égard, le gouvernement a effectué un certain nombre de choix stratégiques majeurs dont le projet Marina de Ouidah est une des composantes. A la lecture du rapport, notamment à la page 4, je lis que le prêt de la Bank Of China est remboursable au taux d'intérêt de 3,9% disons 4% presque et on dit, ce taux est donc en cohérence avec la stratégie d'endettement du Bénin. Je voudrais demander à la commission et éventuellement au gouvernement de nous expliquer quelle est la stratégie d'endettement du Bénin et en quoi un taux de 3,9 % qui n'est pas concessionnel est bien en cohérence avec ces stratégies d'endettement. La Représentation nationale souhaiterait donc avoir un peu plus d'éclaircissement sur cette stratégie pour mieux comprendre et analyser un certain nombre de paramètres. Sans une maîtrise de ces stratégies, c'est peut-être un peu difficile d'apprécier

si vous voulez à sa juste valeur des prêts à un tel taux d'intérêt. je vous remercie.

M. le président. Oui, la suite.

M. Délonix KOGBLEVI.

Madame le député Ahyi Dédévi Chantale, vous avez la parole.

Mme Chantale AHYI. Je vois que c'est un projet d'envergure qui vient renforcer l'option du développement du tourisme fait dans notre pays. Avec la crise actuelle, est-ce que le projet sera maintenu dans la même envergure au regard des perspectives, au regard même du caractère incertain de la maîtrise de cette crise ; au regard même des attentes qui peuvent être légitimement faites au moment de l'exploitation justement de cet investissement qui essentiellement est tourné vers le tourisme, est-ce que le projet sera maintenu dans son envergure actuelle tel qu'il est prévu ?

M. Délonix KOGBLEVI. Monsieur le député Biokou David, vous avez la parole.

M. David BOKOU. Pour ma part, je voudrais remercier le gouvernement pour son courage parce que nous n'avons pas le pétrole au Bénin ni du

diamant ni le gaz mais le gouvernement d'anticipation et de vision que nous avons aujourd'hui essayé ou a pensé dans le cadre de la diversification de nos produits, au tourisme. Nous avons connu des pays qui ne vivent que de cela c'est-à-dire, ne vivent que de tourisme. Alors, quand je vois ce projet pour lequel ce prêt a été consenti, je dirai et vu l'envergure, que le projet va impacter ou le prêt, Ouidah et plus de dix autres villes de notre pays. Je dirai que c'est un salut et c'est une chance pour notre pays d'avoir des hommes de vision pour sa gouvernance. Alors, pour ce qui est du prêt, le taux d'intérêt, parce que depuis nous avons étudié précédemment trois (03) dossiers. A voir les taux de ces prêts, cela tourne autour de zéro à un ; un trente, un cinquante. Je vois que la Chine contrairement à ce que nous pensons qui est reconnue comme un pays qui soutient les pays africains, je vois que le taux d'intérêt est un peu élevé à savoir 3,9%. Alors est-ce que cela a été mal négocié ou c'est l'habitude dans le cas de la demande.

M. Délonix KOGBLEVI. Monsieur le député Tchobo Valère, vous avez la parole.

M. Valère TCHOBO. Honnêtement, je vais vous dire que c'est l'un des projets importants que nous avons attendus longtemps et cela prouve que le gouvernement suit très bien les doléances des députés et naturellement des populations que nous représentons sont bien suivies. Cela est la réplique à nos doléances. Je peux rassurer que pendant une décennie, nous avons suggéré que de tels projets soient amorcés chez nous au Bénin. Vous savez que le tourisme, c'est un volet important pour chaque nation. Il y a des pays qui ne vivent que du tourisme et leur développement dépend rien que du tourisme et ce volet qu'a touché notre gouvernement, notre pays en l'occurrence son chef et qui est déjà en route. Ce n'est pas qu'on parle. Ce n'est pas de la théorie. Puisque le tourisme, le développement du patrimoine touristique au Bénin est déjà en route. Ce n'est pas de la théorie. Honnêtement, moi je suis très ravi, et du fond du cœur, je remercie le gouvernement en occurrence, le leader du gouvernement, parce que nous voyageons aussi, aujourd'hui nous parlons du projet « Marina de Ouidah ». C'est de cela qu'il est question. C'est de ces genres de projet qu'on attendait, que le pays a besoin. C'est vrai, sous réserve du taux

d'intérêt ou pas, que le taux, je ne sais pas, qu'est-ce qu'il y a derrière cela. Mais moi je dis, c'est un projet important. Ce qui est mis dedans là, nous devons accompagner pour que cela soit une réalité et très vite. Vous allez à l'île de Gorée au Sénégal, il n'y a rien de spécial. Rien d'attrayant comme le projet « Marina Ouidah » dont on est en train de parler. Mais nous devons accompagner. Nous devons soutenir. Je dis bien nous devons soutenir bec et ongle ce projet. Le Bénin en a besoin. Quand on parle du patrimoine culturel, c'est de notre identité qu'il est question. Un pays qui ne se reconnaît pas, qui ne sait pas son identité, ne reconnaît pas son identité, est voué à l'échec. Et si aujourd'hui ce projet veut nous aider à nous retrouver, à ce qu'il y ait création d'emplois, parce que ce que je lis là, c'est que le climat des affaires change. Et lorsque le climat des affaires change, c'est qu'il y a création d'emplois, les devises vont rentrer, c'est le développement. Que veut le peuple ? Qu'est-ce qu'on attend de nos gouvernants ? On attend quoi de nos gouvernants ? Honnêtement cela, en tout cas moi je dis bravo au gouvernement et je demande à chaque député de lever les deux bras en haut, c'est-à-dire très haut, pour ratifier cet accord. Je vous

en prie. Les deux bras très haut pour ratifier cet accord!

M. le président. C'est déjà ratifié.

M. Valère TCHOBO. C'est juste pour accompagner plutôt. Je voulais parler d'accompagnement, président. C'est un peu la passion, parce que j'en ai trop parlé monsieur le président.

M. le président. Ça peut aller non ? Vous en avez trop parlé. Cela peut aller déjà.

M. Valère TCHOBO. Et maintenant c'est une réalité. Il faut le reconnaître. Il faut remercier, il faut rendre grâce à Dieu. Il faut être reconnaissant.

M. Délonix KOGBLEVI. Fin de liste monsieur le président.

M. le président. Bon monsieur le président, vous avez la parole.

M. Patrice NOBIME AGBODRANFO. Le projet salubre. C'est bien dit par les députés, ce qui va faire rentrer des devises pour notre pays. Les conditions du prêt en ce qui concerne le taux et la stratégie d'endettement sur ces questions, je voudrais vous demandez de passer la parole au gouvernement, pour des clarifications aux élus du peuple.

M. le président. Gouvernement, vous avez la parole !

M. Séverin QUENUM. Monsieur le président, je voudrais à l'entame des réponses au sujet de cet accord de financement, remercier la Représentation nationale pour l'attention qu'elle porte à l'ensemble des accords de financement que le gouvernement conclus et qui permettent d'exécuter les grands projets, les projets phares du programme d'actions que ce soit au titre du premier que du second quinquennat du président Talon. Monsieur le président, nous voulons résolument aller de l'avant ; reconstruire ce pays et le rendre

attractif. Le rendre attractif aux financements extérieurs passe également par la mise en place d'infrastructures touristiques ou à vocation touristique pour permettre à ceux qui nous prêtent de l'argent de venir visiter, de venir voir et, accessoirement. Mais principalement pour nous de dépenser leur argent également dans notre pays. C'est bien cela la vocation de ces projets touristiques que nous entreprenons. Et dans la foulée, comme nous n'avons pas les moyens et qu'il nous faut, nous adresser aux bailleurs de fonds, le gouvernement a élaboré et annexé à la loi de finances, une politique d'endettement. C'est celle qui a été appelée la stratégie d'endettement et qui consiste d'abord à faire des choix pertinents. C'est-à-dire que, lorsque nous avons la possibilité d'aller à un emprunt, il faut que nous nous assurions d'abord de la compétitivité des intérêts qui nous sont proposés. Et c'est quand nous ne pouvons pas avoir des taux concessionnels, mais si le projet nous est important et qu'il s'agit d'un projet à vocation commerciale ou rendement commercial, que nous pouvons nous adresser donc à des institutions bancaires qui nous font des prêts commerciaux lesquels se justifient par la nature du projet et qui nous

permettent, s'ils ne sont pas concessionnels puisque, nous voulons faire du commerce avec l'argent, que nous puissions également payer les intérêts qui sont à des taux raisonnables. Tout cela fait l'objet d'un cadrage. Et cela qui a été défini comme étant la stratégie d'endettement du pays. Il s'agit donc également de nous assurer de nos capacités de remboursement. Alors, c'est cela la cohérence entre la stratégie de l'endettement. Nous avons nos critères, entre autres, le choix de la monnaie dans laquelle nous allons faire l'emprunt et nos capacités d'endettement. Lorsque donc nous avons la capacité de rembourser parce que nous entreprenons un projet commercial, qui peut, qui est rentable ou donc nous espérons qui sera rentable et qui nous donne les moyens de rembourser, nous pouvons aller à un emprunt assorti d'un taux commercial. Voilà donc honorables députés, ce que nous appelons la cohérence avec la stratégie d'endettement de notre pays. Bien entendu, cela tient compte également du délai de maturité du prêt et puis du contexte, c'est-à-dire de la conjoncture. Et justement parlant de conjoncture, la question a été posée de savoir si la crise actuelle permet de

maintenir le projet dans son envergure ? Je voudrais d'abord commencer par nous mettre d'accord. Toute crise en son essence en soi, est passagère. C'est justement pour cela que nous parlons de crise. Il faut donc espérer que les crises successives, aujourd'hui, le Covid-19 nous a éprouvés, mais on pense que nous nous acheminons vers la fin de Covid-19. Il se trouve que la guerre a éclaté en Ukraine, les Russes ne parlent pas de guerre encore, ils disent « opération spéciale » parce que ce matin encore le président de Russie a dit qu'il n'a pas déclaré la guerre à l'Ukraine. Alors donc, il faut espérer que cette opération spéciale s'achève très vite. Et que les choses reprennent leur cours normal. Alors donc, les crises étant par essence passagères, si celle-ci est passagère, nous n'avons pas de raison de réduire la voilure de ses projets-là, qui sont à très forte rentabilité pour nous. Monsieur le président, nous serons d'ici, deux, trois, quatre ans maximum, le principal pôle d'attraction touristique de l'Afrique de l'Ouest. Parce que ce que nous allons mettre en place ne sera comparable à aucun dans toute la région Ouest Africaine, parce que nous avons des idées, non pas seulement innovatrices. Mais nous avons des idées qui sont presque

géniales. C'est propre au génie béninois, lorsque nous voulons faire, nous le faisons toujours bien. Il faut donc prier le ciel, que les meilleures conditions reviennent, que les tourments que connaît l'humanité en tout cas, nous ménagent pour ce qui est notre pays, et que les projets conçus par le gouvernement, qui sont des projets très ambitieux, mais à la fois réaliste, puissent être conduits à terme. De la sorte, peut-être pas nous mais notre postérité, les enfants que nous laisserons auront beaucoup d'égard. Les enfants que nous avons faits seront les bénéficiaires et c'est le propre de l'héritage, nous aurons donc le mérite de leur avoir laissé un héritage patrimoniale, un héritage touristique, qui leur permettent d'assurer également leurs postérités.

M. le président. Merci, président de la commission, rapporteur, ou soit par intérim, nous vous remercions et nous vous prions de rejoindre vos places respectives.

Avant de suspendre la séance, je voudrais rappeler parce que, les présidents de la commission des lois, l'administration et des droits de l'homme et celle des finances et des

échanges étant à d'autres tâches, pendant que nous affectons les dossiers, pendant qu'ils sont là maintenant, je voudrais redire que nous avons affecté des dossiers très importants et très urgents. Nous n'avons pas voulu procéder par procédure d'urgence, mais nous voudrions bien que les dossiers soient traités diligemment. Et c'est pourquoi je voudrais rappeler avant de suspendre la séance, les dossiers en question.

Il y a huit (08) projets de loi qui sont exclusivement affectés à la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme, exclusivement.

Il y a le projet : de loi organique sur la Cour constitutionnelle ; il y a le projet de loi organique sur la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication. Ensuite, il y a le projet de loi portant composition, organisation et fonctionnement et attributions de la Cour suprême. Il y a un projet de loi portant Statut des magistrats de la Cour suprême. Il y a le projet de loi portant règle particulière de procédures applicables devant les formations juridictionnelles de la Cour suprême. Il y a le projet de loi organique sur la Cour des comptes.

Il y a le projet de loi portant statut des magistrats de la Cour des comptes. Il y a le projet de loi portant règles particulières de procédures suivies devant la Cour des comptes. Et enfin, il y a le projet de loi portant création, compositions et organisation du corps des inspecteurs des services judiciaires. Cela, je l'ai laissé à la commission des finances et des échanges pour avis quant au fond et à la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme pour avis; pour ne pas complètement surcharger la commission des lois. Les autres étant exclusivement affectés à la commission des lois. Donc, ce sont des lois majeures, dont nous avons besoin pour rendre fonctionnelles nos juridictions. Sans ces lois, les juridictions ne sont pas fonctionnelles ou du moins ne sont pas opérationnelles. Et compte tenu de l'agenda que nous connaissons, je voudrais, implorer l'indulgence et la clémence des autorités au plus haut niveau pour permettre à la commission de travailler diligemment, afin que nous ayons les rapports, le plus rapidement possible. Voilà ce que je voudrais rappeler à la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme, et dans une moindre mesure

à la commission des finances et des échanges, avant de suspendre la séance.

Sur ce je voudrais remercier les honorables députés, je voudrais remercier le gouvernement, je voudrais remercier les cadres qui ont accompagné le gouvernement, remercier les assistants, qui sont maintenant en nombre raisonnable pour être plus efficace; es communicateurs et tous ceux qui nous accompagnent pour l'aboutissement de cette séance d'aujourd'hui. Sur ce, lorsque les rapports seront prêts, nous vous inviterons encore à une autre séance les tout prochains jours. Sur ce, la séance est suspendue, elle sera reprise dès lors que vous serez convoqués par les voies ordinaires.

* * *
* *
*

(Coups de maillet)

(La séance est suspendue à quatorze heures quarante huit.)

* * *

* *

*

Fait à Porto-Novo, le 5 mai 2022.

Le secrétaire de séance,

Délonix Djiméco **KOGBLEVI-**

Le président de séance,

Louis Gbèhounou VLAVONOU.-